Formation : Prévention SSE - Maitriser les pertes de granulés industriels

DD119

PRÉSENTIEL

Tarif INTER : 700,00 €
Tarif INTRA **:** 1 596,00 €
Durée **:** 1 jour(s)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé

Responsables environnement, responsables de site, personnel référent en gestion des GPI.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires liés aux microplastiques et au granulés plastiques industriels
- Connaître les attentes des différents textes (décret GPI, règlement pellets, règlement (UE) 2023/2055)
- Savoir mettre en œuvre une démarche opérationnelle de maîtrise des pertes
- Monter un plan d'actions interne conforme et auditable

Programme

Comprendre la réglementation française et européenne

- Décret GPI français : obligations, responsabilités et contrôles

- Règlement européen Pellets : registre des pertes, plan de gestion des risques, exigences de formation et audits externes
- Obligations REACH : reporting obligatoire, définitions et responsabilités

Mesures opérationnelles de maîtrise des pertes

- Choix et conception des équipements
- Procédures internes
- Formation du personnel
- Cartographie des zones à risque

Livraison et transfert de granulés

- Bonnes pratiques avec les transporteurs
- Check-lists de déchargement

Audits internes et audit certificateur

- Comment effectuer les audits internes semestriels ?
- Présentation d'un exemple de grille d'audit interne
- Comment se préparer à l'audit certificateur ?

Autres documents obligatoires

- Estimation des pertes
- Plan de gestion des risques

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation.

Modalités pédagogiques

- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Exercices pratiques
- Echanges de bonnes pratiques entre professionnels

Moyens et supports pédagogiques

- Documents supports de formation projetés
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation par QCM et/ou mise en pratique et/ou selon les modalités prévues par le référentiel pour les formations certifiantes.

Admission

Pour les formations INTER, le délai d'accès à la formation est de 2 à 4 semaines selon les sessions programmées.

Pour les formations INTRA, le délai d'accès à la formation est de 15 jours minimum après validation du devis.

Accessibilité

Pour toute question ou demande d'information concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous consulter. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier la faisabilité de votre projet en tenant compte des spécificités liées à chaque type de handicap.

Vous pouvez le contacter directement par email à l'adresse suivante : m.collet@ispa-polyvia.fr. Nous sommes engagés à garantir un environnement inclusif et adapté aux besoins de tous.